Session du 14 mars 2019

L’an deux mil dix-neuf, le quatorze mars à dix-neuf heures trente minutes, s’est réuni le conseil municipal en session ordinaire, convoqué par le Maire Pierre DREVET.

Présents : DREVET P, PARDON N, GUILLOT R, CHAZELLE P, SIRIEIX I, SERRET R, VERGNE F, MARCHAND F, GAREL A, COLLONGEON MC, ROUX JP

Absentes ayant donné pouvoir :

Mandantes : FERNANDES C Mandataires : SERRET R

 DIDIER C DREVET P

Secrétaire : PARDON N

* **Taxes communales / taux 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle les taux fixés les années précédentes et fait part des nouvelles bases actualisées à partir des données de la loi des finances 2019 ainsi que le produit assuré qui en découle pour cette année. Il propose une simulation faite pour une augmentation de 1 % et 1.50 %.

Après discussion, les membres du conseil municipal par 10 voix pour :

* font le choix d’augmenter les taux de 1 %, à savoir :

\* taxe d’habitation : 5.81 %

\* foncier bâti : 15.93 %

\* foncier non bâti : 45.49 %

* **Remboursement acompte versé pour location de salle :**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal, que Monsieur Madame V. C, ont versé un acompte de 102.00 euros le 26 février 2019 en vue de réserver la salle d’équipement rural d’animation pour le 6 avril 2019.

Pour des raisons personnelles, ils souhaitent annuler cette réservation et sollicitent le remboursement de l’acompte.

Après discussion, les membres du conseil municipal à l’unanimité :

- acceptent de rembourser la somme de 102.00 euros à Monsieur Madame V. C.

**Sujets n’ayant pas fait l’objet de délibération :**

* Lecture d’un projet d’élaboration du budget qui sera réajusté après vote des taxes
* Suite à la demande de l’association syndicale du lotissement « le clos de champbayard », le conseil municipal donne avis favorable pour intégrer la voirie et les réseaux dans le patrimoine communal sous réserve des études et analyses préalables ainsi que de l’avis de Loire Forez Agglomération.
* Personnel communal : Romain Archimbaud remplacera Fabien Metton, les conditions de l’embauche seront définies ultérieurement, il reste pour l’instant salarié de Main d’œuvre à disposition.
* Après proposition d’un autre bureau d’études pour une étude de faisabilité pour le petit relais. Certains membres du conseil municipal réclament une étude de marché préalable.
* Loire Forez Agglomération met en place une instance pour la tranquillité publique et la prévention de la délinquance. Mr le Maire participera à cette commission.
* Mise en place d’une association pour organiser la pratique du tennis sur la commune.
* Dans le cadre de l’implantation de la Station d’Epuration à Malinfêtre, Monsieur le maire précise qu’une information est prévue par Loire Forez avec les riverains.